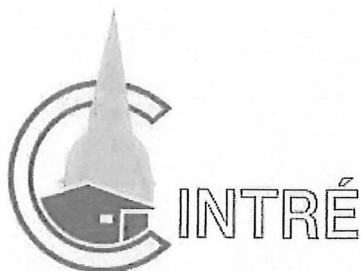


DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

DECISION N° 19/03 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 12 MARS 2019 AU 5 AVRIL 2019

Monsieur le Maire,

- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 8 avril 2014,

DECIDE

- Article 1 :** Le 18 mars décide le changement des pneus du tracteur Fiat auprès de Blanchard Agriculture pour un montant de 1 056,00 €.
- Article 2 :** Le 19 mars décide de lever le droit de préemption sur la propriété sise 6, rue Saint-Melaine, cadastrée B 770 et appartenant à Mr COLIN Jean-Claude.
- Article 3 :** Le 25 mars décide l'acquisition de fournitures pour la clôture autour de la VMC de l'école maternelle auprès de Castorama, pour un montant de 1 929,30 €.
- Article 4 :** Le 27 mars décide l'acquisition d'une perceuse pour le service technique auprès de la société Berner SARL, pour un montant de 153,90 € TTC.
- Article 5 :** Le 4 avril décide de lever le droit de préemption sur la propriété sise 20, résidence Saint-Roch, cadastrée B 979 et appartenant à Mr BLIARD Jacques.
- Article 6 :** Le 4 avril décide l'acquisition de vaisselle pour le restaurant scolaire auprès de la société La Bovida, pour un montant de 381,94 € TTC.
- Article 7 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à CINTRÉ

Le 10 avril 2019

Le Maire,

Jacques RUELLO.